N

O E

S

Légende

Limite de zones et de secteurs.

ZONES URBAINES

U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.

Uoap Secteur de la zone U soumis à des OAP.

ZONES A URBANISER

1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.
Vocation principale d'habitat.

1AUL Secteur de la zone 1AU à vocation de loisirs.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Ac Secteur de la zone A en lien avec le périmètre de captage.

Ap Secteur de la zone A

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.

NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.

Nc Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées.

Cheminement piéton

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Site à intérêt archéologique,ancienne voie romaine.

Emplacements réservés

Grand Besançon Métropole

COMMUNE DE

OSSELLE-ROUTELLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.2. Document graphique
Village d'Osselle-Routelle au 1 / 5 000 ème

Pièce n°4.2.

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 02 mars 2020

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 28 juin 2021

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, passage Jules DIDIER 70000 VESOUL - Fax : 03.84.75.31.69.
Tel : 03. 84. 75. 46. 47 - e-mail : initiativead@orange.fr
Tél : 03. 81. 83. 53. 29 - e-mail : initiativead25@orange.fr
initiative

"Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012 "
Plan cadastral actualisé en avril 2012

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

Eléments bâti du paysage à préserver.

Milieux humides (IAD, EPTB, Sigogne)

Zones humides (IAD, Sciences Environnement)

Bois, haie, bosquet, ripisylves, alignement d'arbres à conserver.

Mares (CEN, IAD)

Risques et nuisances repérés au titre de l'article *R*151-34 1) :

Secteurs soumis à l'aléa inondation : zone bleu clair à rouge.
(PPRI du Doubs)

Secteurs soumis à l'aléa effondrement : zone de moyenne densité d'indices
(source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012).

Indices d'affaissement/effondrement
(source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain 2012) :

Gouffre, perte

Falaise

Zones soumises à l'aléa glissement *(Atlas Mouvement de terrain)*

Aléas forts (constructions interdites)

Aléas moyens (constructions autorisées sous conditions)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Parcelles concernées	Superficie (m²)	Superficie Totale (m²)
1	Projet de base nautique	Grand Besançon Métropole	Parcelle n°1	15549	68092
			Parcelle n°2	3504	
			Parcelle n°3	2088	
			Parcelle n°4	13354	
			Parcelle n°14	5774	
			Parcelle n°17	1454	
			Parcelle n°18	257	
			Parcelle n°30	16040	
			Parcelle n°46	2620	
			Parcelle n°47	2481	
			Parcelle n°53	1944	
			Chemin d'exploitation n°3	3027	
2	Création de chemin piéton	Commune d'Osselle-Routelle	Parcelles n°823/1038	1949	1949
3	Extension de la sation d'épuration	Grand Besançon Métropole	Parcelle n°77	1039	1039
4	Création de voirie	Commune d'Osselle-Routelle	Parcelle n°38/39	355	355